Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260702-DCM2026_070-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 18
Votants : 20
Pouvoirs : 02

Date de la convocation :
26 juin 2026

Date de la publication :
26 juin 2026

Vote :	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **26 juin 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - M. PAPINEAU - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC - Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. CORBIN) - Mme JAMAULT - Mme CHEMIN S. (pouvoir à Mme ASCOËT) - Mme GARDAN - M. TOREL

Secrétaire de séance : Monsieur **Jean-Luc PIVETTE** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/070 : FINANCES – MAJ TARIFS COMMUNAUX 2026

Rapporteur : Adeline ANGÉLIQUE

Vu la délibération du conseil municipal n°2025/106 de fixation des tarifs communaux pour l'année 2026 ;

Il est proposé de rajouter, dans le tableau des locations de salles de réunion (pour des actions commerciales), le bureau disponible à côté de l'accueil de la mairie de Luitré, avec des tarifs de :

- 30 € la ½ journée ;
- 50 € la journée.

Il est également proposé un tarifs de droit d'emplacement (redevance pour l'autorisation d'occupation temporaire), pour les commerçants ambulants autonomes, de 10€ par présence.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (20 votants) :

- **D'ADOPTER la mise à jour proposée des tarifs pour 2026 ;**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 02/07/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON